
Lycée Corneille de Rouen. Bulletin de rentrée. Septembre 1972.

Numéro d'inventaire : 1978.03725

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Date de création : 1972

Description : Livret constitué de feuillets photocopiés de diverses couleurs, reliés avec une thermo-bande. La couverture porte une photo n&b représentant la chapelle du Lycée.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Document destiné aux enseignants, présentant le Lycée Corneille de Rouen pour la rentrée 1972, ses structures administratives et pédagogiques, ses bâtiments (plans), ses personnels, etc... Horaires et programmes parus au BO en 1972.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Rouen

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 35

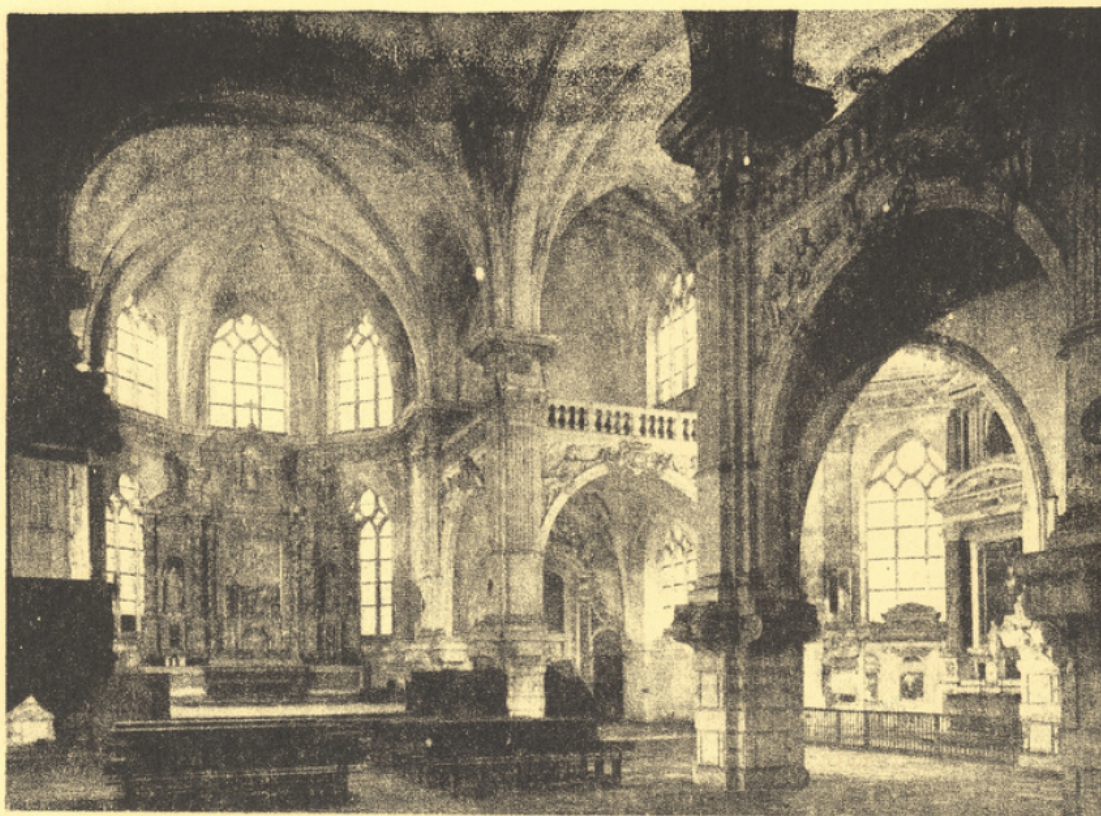
ill.

Sommaire : Sommaire Éditorial du Proviseur

Lieux : Seine-Maritime, Rouen

Lycée Corneille

Rouen



Bulletin de Reentrée
Septembre 1972

H O R A I R E S et P R O G R A M M E S

- 1 -

Circulaire n° 72-41 du 1er février 1972

Objet: Horaire des enseignements d'histoire, de géographie et d'instruction civique en classe de troisième.

La nouvelle organisation de la classe de troisième, fixée par l'arrêté du 22.6.1971, attribuée au groupe "histoire, géographie, instruction civique" un horaire hebdomadaire de trois heures, par alignement sur la structure de la classe de 4°

Cet enseignement doit nécessairement s'articuler autour des thèmes retenus par les programmes du 10 septembre 1969 pour l'histoire-l'époque contemporaine, de 1789 à nos jours- et pour la géographie-la France. Leur importance et leur ampleur ne sauraient être méconnues.....

...Il est naturel et légitime de rattacher les différents éléments du programme d'instruction civique, soit à l'enseignement de l'histoire, pour ce qui est de l'organisation politique et administrative de la France, soit à l'enseignement de la géographie, pour ce qui est de "l'effort français". Cet aménagement logique de l'enseignement permettra de dégager le temps nécessaire à l'étude de ces aspects du programme, qui ne peuvent, eux non plus, être négligés.

.....
....

Arrêté du 4 février 1972

Objet: Programmes applicables dans les classes de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales.

(B.O. N° 7 du 17.2.72, pages 465 à 504) (B.O. N° 8 , p. 569 à 594)

.....
....

Circulaire n° 72-134 du 28 mars 1972

Objet: Dispositions relatives à l'enseignement des mathématiques en 4ème et 3ème pour l'année scolaire 1972-1973, et à l'épreuve de mathématiques du BEPC

B.O. N° 14 du 6.4.72 , pages 1018 à 1021

~~~~~  
Arrêté du 29 mars 1972

-----  
Objet: Horaires transitoires des classes du second cycle long conduisant au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

ARTICLE PREMIER.- A compter de la rentrée scolaire de 1972, le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 mars 1970 est remplacé, en ce qui concerne les sections A et A B de la classe de seconde, par le tableau annexe du présent arrêté.

ART.2.- A compter de la rentrée scolaire de 1973, le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 décembre 1966 modifié est remplacé, en ce qui concerne les sections A et B de la classe de première, par le tableau annexe II du présent arrêté.

ART.3.- A compter de la rentrée scolaire de 1974, le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 décembre 1966 modifié est remplacé, en ce qui concerne les sections A et B de la classe terminale, par le tableau annexé III du présent arrêté.

Voir tableaux annexes 1, 2 et 3 , B.O. N° 15 du 13.4.72, pages 1056 à 1060

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$  
\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$







